

frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Au Nouveau-Brunswick, les cultivateurs ont l'habitude d'expédier des pommes de terre aux Etats-Unis, mais le gouvernement américain a relevé la taxe douanière sur ce produit à 40 cents le boisseau, au lieu que le droit établi par notre tarif sur les pommes de terre entrant au Canada demeure à 20 cents le boisseau. Les Américains expédient des milliers de boisseaux de pommes de terre au Canada, parce que leur récolte vient à maturité plus tôt qu'au Canada; et cependant, les cultivateurs du Nouveau-Brunswick sont presque dans l'impuissance d'expédier leurs pommes de terre aux Etats-Unis. Je le demande à la Chambre et au Gouvernement; en présence de pareille situation, n'est-il pas juste que nous posions en principe d'opposer tarif à tarif? Je crois avoir prouvé victorieusement que cette préférence commerciale tant vantée et ce tarif à trois ou quatre colonnes, fonctionnent au détriment de la Grande-Bretagne et au bénéfice des Etats-Unis.

Le tarif Macdonald subit un remaniement en 1894 et à mon avis, ce remaniement est loin d'avoir abouti à de bons résultats. Du moment même où le gouvernement conservateur adopta le tarif de 1878, les libéraux ne cessèrent d'agiter les masses contre cette loi fiscale. Aujourd'hui, ces messieurs nous adjurent de mettre au rancart la question du tarif et de l'éliminer de nos campagnes de polémique, mais lorsqu'ils étaient dans l'opposition, ont-ils écarté cette question de l'arène politique? Non, jamais. Ils créèrent au sein du pays une agitation qui, en 1892, en 1893 et en 1894, porta les gens à penser qu'un beau matin, à leur réveil, ils constateraient peut-être que le Canada était annexé aux Etats-Unis. Les libéraux de cette époque poussèrent une clameur qui retentit par tout le pays et qui frisait la trahison; ils vouèrent aux gémonies cet abominable tarif, comme ils appelaient alors le régime fiscal existant. Le parti conservateur sentit sa résolution fléchir en présence de ce déchaînement; il apporta des modifications au tarif et, à mon sens, il orienta mal sa réforme.

Je suis un des jeunes députés ici, mais je dois le déclarer, dans la sincérité de mes convictions: en éliminant les droits spécifiques pour adopter comme base de la tarification les droits ad valorem, on ne consulta pas les intérêts du Canada. Ces droits ad valorem, comme base de la tarification, subsistent encore dans notre loi fiscale et comment ce régime fonctionne-t-il?

A son avènement au pouvoir, le parti libéral déclara qu'il entendait appliquer un tarif de droits ad valorem et il décida de conserver le tarif ad valorem alors en vogue, et voici à quoi se résume ce régime: la production industrielle du pays est moins

dre, mais le Gouvernement entend demander à l'importation la moitié des articles de notre consommation indigène, afin qu'il puisse les taxer et bénéficier des recettes. En somme, le Gouvernement entre pour moitié dans le partage des profits réalisés par l'industriel et il encaisse cet argent. Mais voici qui est encore plus grave: le Gouvernement bénéficie, dans une large mesure, des gains réalisés par les cultivateurs et met cet argent dans sa propre caisse. Ceux qui sont au courant de la statistique commerciale savent les pertes énormes infligées à la classe agricole par l'application des droits ad valorem. J'observerai ici que si le Canada, ces quatre ou cinq années dernières, eût été doté d'un tarif reposant sur des droits spécifiques, il n'aurait pas pressenti la perturbation créée par les crises financières qui ont éclaté dans les autres pays; car alors il eût été impossible aux manufacturiers du dehors de déverser au pays l'excédent de leurs produits. Le régime des droits ad valorem leur facilite la chose. Ne sait-on pas que force a été au Gouvernement d'établir un droit visant le déversement des importations à vil prix (dumping duty) et qu'on a chargé des fonctionnaires de l'Etat de la mission de constater au dehors si on ne faisait pas le Canada le déversoir des produits de l'industrie étrangère inscrits en douane à un chiffre illégitime? N'est-il pas évident que l'établissement de droits spécifiques simplifierait la situation et constituerait un progrès et que, en pareille circonstance, nous n'aurions pas à redouter une perturbation comme celle qui a résulté de la crise de l'an dernier et de l'année précédente.

Personne n'est plus convaincu que le ministre des Douanes, dans son for intérieur, de l'absolue vérité de ce que j'avance.

Les ministériels demandent aux députés de la gauche quel système ils entendent adopter. Ces messieurs tiennent beaucoup à connaître notre pensée intime à ce sujet, et nous en avons eu maint exemple, depuis le commencement de ce débat. Nous avons été témoins des efforts qu'ils ont tentés pour déchiffrer l'énigme du Sphinx. Nous avons entendu ces messieurs demander quelle attitude le parti conservateur entend prendre sur la question de la marine. Eh bien! monsieur l'Orateur, la réponse est fort simple. Le parti conservateur donnera sa réponse, lorsque le premier ministre aura déposé sur le bureau de la Chambre le bill contenant son système, mais alors seulement et pas avant; et cette réponse sera dans l'intérêt du Canada. "Nous y serons" comme dit madame Parkhurst, et le parti conservateur offrira au pays un système tout aussi avantageux que celui préconisé par les ministériels et nous serons tous unis dans l'appui que nous prêterons à ce système.